Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 SG 46 Réalisation par le Département de Seine-Saint-Denis d'une fresque commémorative en mémoire des victimes de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 - Convention de mise à disposition du mur extérieur du garage de la DPE sis 35 rue du Port à Aubervilliers (93).

M. Mao PENINOU, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal, lui demande d'approuver une convention de mise à disposition avec le Département de Seine-Saint-Denis (93) ;

Vu le courrier de M. Stéphane Troussel, Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, adressé la Maire de Paris, en date du 3 septembre 2018, demandant la mise à disposition gracieuse du mur d'enceinte du garage de la Ville de Paris, situé au 35 rue du Port à Aubervilliers (93) afin d'y réaliser une fresque commémorative en mémoire des victimes de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINOU, au nom de la 3ème Commission ;

Délibère :

Madame la Maire est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la convention de mise à disposition avec le Département de Seine-Saint-Denis dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO